

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX
41 100

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8

DATE DE CONVOCATION

17/06/2025

OBJET

TRAVAUX DE
VOIRIE 2025

N° 17-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin 2025, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORQUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Breton Patrice, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck,
Excusé/Pouvoir : François Elodie, Wojnar Loïc
Secrétaire de séance : M. Desvaux Philippe

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis pour le programme des travaux de restructuration complète de la voirie 2025 :

-	COLAS France	96 565.33 €
-	BSTP	98 861.00 €
-	Eurovia Centre Loire	98 305.00 €
-	COLIN TP	99 913.00 €

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE d'effectuer les travaux de voirie et retient l'entreprise COLAS France pour un montant de 96 565.33 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant cette décision.
- CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.



Pour expédition conforme :
Le Maire,

Sylvie NORQUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20250624-202517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Publication : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

